



Petites villes de demain

Appel à manifestation d'intérêt

2021-2022

Candidatures en continu

Habitat inclusif

La Fabrique à projets





«L’habitat inclusif constitue un des piliers de l’aménagement du territoire de demain. En rapprochant nos aînés et les personnes en situation de handicap de nos cœurs de ville et cœurs de bourg et dans des logements adaptés à leurs besoins, l’habitat inclusif garantit de bien vivre chez soi en étant pleinement intégré à la vie de son quartier et de son territoire. La transition démographique est une chance pour dynamiser nos centralités et développer un cadre de vie de qualité. C’est aussi un défi que Bien vieillir dans les petites villes de demain nous permettra Etat, collectivités et professionnels, de relever ensemble. »

Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations aux collectivités territoriales



« Bien vieillir chez soi et ensemble. Telle est l’ambition de ma politique pour l’autonomie. Beaucoup de petites villes de demain investissent sur « l’or gris », source de revitalisation et de solidarités intergénérationnelles . Ainsi, j’accompagne toutes ces initiatives en promouvant en particulier les solutions d’habitat inclusif. »

Brigitte Bourguignon,
ministre déléguée chargée de l'Autonomie

Appel à manifestation d'intérêt permanent Petites villes de demain - Fabrique à projet Habitat inclusif

Dans le contexte d'une transition démographique majeure, exacerbée dans les communes rurales et notamment les Petites villes de demain, la démarche Bien vieillir dans les Petites villes de demain vise à renforcer le soutien aux élus pour mener une stratégie d'adaptation de son territoire au vieillissement, dans toutes ses dimensions : adaptation du logement, déploiement des mobilités et transports adaptés, renforcement du lien social, adaptation de l'urbanisme...

Dans ce cadre, l'Etat lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI), porté par l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Il pourra bénéficier à environ 100 projets d'habitat inclusif sur 2021-2022.

Les lauréats seront accompagnés en ingénierie pour démarrer et développer leur projet. Un montant d'un million et demi d'euros en ingénierie booster est réservé pour les opérations retenues par l'ANCT, la Banque des territoires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale et Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, partenaires de l'AMI, pour l'année à venir.

Cet AMI pourra être amené à évoluer pour tenir compte des premiers retours d'expérience.

L'appel à manifestation d'intérêt favorise, dans les communes bénéficiant du programme Petites villes de demain, l'émergence et le déploiement de projet de logement alternatif au logement « familial » et au logement en établissement d'hébergement pour personnes séniors, dans des secteurs propices à l'installation de personnes en perte d'autonomie. Il soutient les porteurs de projet, publics et privés, de solutions innovantes, d'habitat inclusif pour les séniors (habitat inclusif tel que défini par l'article L.281-1 du Code de l'action sociale et des familles).

En matière de logement, les séniors n'ont pas toujours l'opportunité ou le choix d'organiser leur quotidien comme bon leur semble : l'objectif de la Fabrique à projet est de soutenir l'émergence et la concrétisation de solutions d'habitat sénior innovants et inclusives, en cœur de ville, intégrées au projet de revitalisation des communes Petites villes de demain.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan d'action interministériel de développement de l'habitat inclusif fixant l'objectif de permettre l'émergence et la concrétisation de 500 opérations d'habitat inclusif dans les communes Petites villes de demain, jusqu'à 2026.

Accédez à la démarche en ligne

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvd-habitat-inclusif-ami>



Un accompagnement sur-mesure

ÉTAPE 1 : SÉLECTION

Candidature via la plateforme en ligne
Relevés réguliers des candidatures
Sélection sur la base d'une analyse locale et nationale

Étapes de la Fabrique

ÉTAPE 2 : INGÉNIERIE BOOSTER ET MISE EN VISIBILITE

Dès la sélection, un soutien en ingénierie pour quelques jours pour accélérer le projet et sa concrétisation
Publication des opportunités foncières dans un catalogue national

ÉTAPE 3 : ACCOMPAGNEMENT A LA CARTE

L'accompagnement du projet dépend de ses caractéristiques et de son état d'avancement :
anticipation des règles applicables et sécurisation des procédures, financement spécifique en ingénierie voire investissement dans certains cas.

Les projets lauréats de La Fabrique à projets bénéficieront d'un accompagnement au démarrage et au développement de leur projet, assuré par l'anticipation des règles applicables et sécurisation des procédures, la publication des opportunités foncières dans un catalogue national, ainsi que qu'un financement spécifique en ingénierie voire en investissement dans certains cas. Cet accompagnement bénéficie de la mobilisation de nombreux partenaires.

Dès l'entrée dans la Fabrique à projets, une première aide en ingénierie sera apportée aux porteurs de solutions, en fonction des besoins et caractéristiques du projet, pour la conduite et le montage financier de l'opération et/ou le montage de projet d'habitat inclusif dans sa dimension sociale et inclusive, par la mobilisation des partenaires de cet AMI : la Banque des territoires, l'ANCT, et la CNSA.

Calendrier

Dates prévisionnelles
de relevée des candidatures
17/12/2021 – 12h
10/06/2022 – 12h
23/10/2022 – 12h

Dates prévisionnelles
d'annonce des lauréats
14/01/2022
01/07/2022
14/11/2022

Les projets éligibles

Les projets :

Sont éligibles seulement les projets respectant les critères suivants :

- Territoire : dans le cadre du projet de revitalisation d'une commune Petites villes de demain
- Foncier : habitable et maîtrisable à brève échéance ou maîtrisé
- Accessibilité : commerces, services publics, sociaux et médico-sociaux, transport
- Programmation : programmation unique de logements ou mixte (logement/activité, logements/équipement, etc)
- Public : au minimum deux personnes de plus de 65 ans
- Animation / participation : mobilisation des habitants et insertion dans la vie sociale locale

Ne sont pas éligibles à l'AMI les projets d'établissement et services médico-sociaux (ESMS) ainsi que les résidences services seniors.

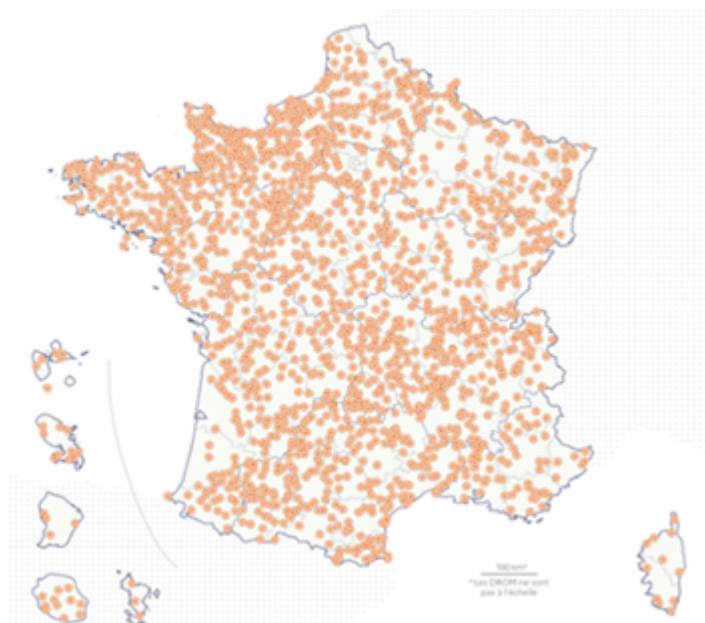
Les porteurs de projets :

Sont éligibles les porteurs de projet suivants :

- Les personnes morales de droit public (collectivités, établissements etc)
- Les personnes morales de droit privé (entreprises, associations, mutuelles etc) : les projets présentés doivent faire l'objet d'un soutien explicite de la commune, exprimé dans une lettre signée du maire.

Vous pouvez télécharger l'ensemble du cahier des charges de l'AMI en cliquant ici :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/offre-de-service-681>

Plus de 1600 communes
peuvent accueillir des
dossiers éligibles à l'appel à
manifestation d'intérêt



Retrouvez la liste des communes Petites villes de demain en ligne :
<http://petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr>

La démarche Bien vieillir dans les Petites villes de demain

Au regard de la typologie de la population dans les 1600 communes Petites villes de demain et de l'intérêt manifesté par de nombreux élus sur le sujet, la démarche « Bien vieillir dans les Petites villes de demain » a été lancée en juillet 2021.

Elle vise à soutenir des stratégies de revitalisation des centres villes et centre-bourgs adaptées aux besoins et aspirations actuels et futurs des personnes en perte d'autonomie.

Pour soutenir et renforcer la prise en compte des enjeux du vieillissement dans les projets de territoire, l'offre de services partenariale est ainsi renforcée pour les Petites villes de demain, notamment par le lancement de l'AMI Fabrique à projets. De plus, les collectivités intéressées sont invitées à rejoindre le Club thématique dédié dans le cadre du programme.

Une démarche portée par :



Suivre nos actualités :
petitesvillesdedemain.anct.gouv.fr

Nous contacter :
petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr

